

ANNEXE No 3

M. NICKLE: Je suis parfaitement prêt à donner tous les crédits à l'auditeur général, mais je ne suis pas prêt à retirer ce que j'ai dit l'autre soir, que je crois qu'il est malheureux qu'il n'ait pas considéré qu'il lui incombait d'attirer l'attention du gouvernement sur la faiblesse de sa position. J'ai toutes les appréciations pour les difficultés de l'employé civil, mais je crois certainement que lorsqu'il y a un changement de gouvernement, il est du devoir de l'auditeur général d'attirer l'attention du ministre qui entre en fonctions sur toutes les faiblesses qui peuvent exister dans sa division administrative. Je ne veux pas le blâmer d'aucune manière, mais je crois que sa position aurait été plus forte aujourd'hui s'il avait fait semblables démarches il y a trois ans. J'apprécie son travail, mais je ne suis pas prêt à dire qu'il est complètement exempt de tout blâme.

Motion de M. Nickle adoptée telle qu'amendée.

Le PRÉSIDENT: Je désire vous remercier tous pour le soin et l'assiduité avec lesquels vous avez rempli vos devoirs publics.

Le comité s'ajourne.